

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 janvier 2014, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette, ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Aucune.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.

L'ouverture de la séance est faite pour monsieur le maire François Gamache.

01-01-14 **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'item « Varia » restera ouvert jusqu'à la fin.

Adoptée

02-01-14 **Approbation du procès-verbal des séances de décembre 2013.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal des séances du conseil de décembre 2013, tel que rédigé.

Adoptée

03-01-14 **Approbation des comptes du mois.**

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Engagements 2013 (127 commandes)	304 222,94 \$
Dépenses du rapport 2013 (154 factures)	334 347,30 \$
Engagements 2014 (25 commandes)	1 895 555,55 \$
Dépenses du rapport 2014 (20 factures)	155 416,32 \$
Salaires 2013 (périodes 25 et 26)	186 290,46 \$
Salaires 2014 (période 1)	151 696,38 \$
Total	3 027 528,95 \$

Signé ce 14^e jour de janvier 2014.

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2^o d'autoriser le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04-01-14

Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varennnes – Budget 2014 – Approbation.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varennnes a adopté son budget 2014 en date du 28 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé aux municipalités concernées d'approuver ledit budget adopté;

CONSIDÉRANT que la quote-part 2014 de la Municipalité de Saint-Amable s'élève à 362 826,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2014 du Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varennnes, tel qu'adopté et annexé aux présentes.

Adoptée

05-01-14

Régie intermunicipale de la Gare de Sorel – Budget 2014 – Approbation.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel a adopté son budget 2014 en date du 28 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé aux municipalités concernées d'approuver ledit budget adopté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2014 de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel, tel qu'adopté et annexé aux présentes.

Adoptée

06-01-14

Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varenes – Règlement d'emprunt du CIT numéro 2013-12-19.1.5 et résolution liée concernant l'acquisition du terminus et du garage pour autobus de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel – Approbation.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varenes a adopté, en date du 19 décembre 2013, le règlement d'emprunt numéro 2013-12-19.1.5 et la résolution liée autorisant l'acquisition du terminus et du garage pour autobus de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel, ainsi qu'un emprunt de 8 420 743,00\$ contracté à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé aux municipalités concernées d'approuver ledit règlement d'emprunt et ladite résolution liée adoptés, par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le règlement d'emprunt du Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varenes numéro 2013-12-19.1.5 et la résolution liée autorisant l'acquisition du terminus et du garage pour autobus de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel, ainsi qu'un emprunt de 8 420 743,00\$ à cette fin, le tout tel qu'adopté et annexé aux présentes.

Adoptée

07-01-14

Développement d'un pôle logistique de transport à Contrecoeur – Appui de la Municipalité.

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat déposée en juin 2009 au gouvernement du Québec et dans laquelle l'ensemble des intervenants socio-économiques du territoire de la CRÉ Montérégie Est ont souligné leur appui au développement d'un pôle logistique de transport à Contrecoeur, en soutien du développement du Port de Montréal;

CONSIDÉRANT l'ensemble des représentations faites par le CLD et la MRC de Marguerite-D'Youville dans ce dossier, particulièrement dans le cadre de la création du comité interministériel pour la réalisation d'un plan de développement de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que l'autorité portuaire de Montréal a fait savoir, dans le cadre des consultations menant à la rédaction du plan de développement de l'autoroute 30, que la création d'un pôle logistique à proximité de ses futures installations à Contrecoeur est une des conditions essentielles à la réalisation de cette expansion;

CONSIDÉRANT que pour l'autorité portuaire de Montréal, la venue d'un pôle logistique à Contrecoeur, à proximité de ses futures installations, lui permettra de demeurer compétitive vis-à-vis des ports américains de New-York, Savannah et Charleston;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec à l'intention d'annoncer bientôt, dans le cadre du plan de développement de l'autoroute 30, la mise en place d'un pôle logistique, mais que le site qui accueillera cette infrastructure n'est pas encore déterminé;

CONSIDÉRANT que le Parti Québécois a adopté unanimement une résolution lors de son Conseil national du 10 novembre 2013, appuyant la création d'un pôle logistique de transport à Contrecœur;

CONSIDÉRANT que le site de Contrecœur aurait un impact direct sur l'ensemble du secteur manufacturier québécois de par sa localisation au centre du Québec;

CONSIDÉRANT que le site de Contrecœur, par sa position dans la voie maritime du Saint-Laurent, en aval de la ville de Saint-Lambert, profite d'installations portuaires ouvertes à l'année;

CONSIDÉRANT la forte acceptabilité sociale de l'arrivée d'un tel projet auprès de la population de Contrecœur et de celle de l'ensemble du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville, dont fait partie la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT les retombées économiques anticipées sur la région tant de la MRC de Marguerite-D'Youville que de la MRC de Pierre-de-Saurel;

CONSIDÉRANT l'appui de la MRC de Marguerite D'Youville et la résolution numéro 2013-12-321 en ce sens, adoptée lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la MRC de Marguerite D'Youville dans ses démarches visant le développement du pôle logistique de transport à proximité des futures installations du Port de Montréal à Contrecœur;

D'INFORMER le député de la circonscription de Verchères, M. Stéphane Bergeron, et la députée de la circonscription électorale de Richelieu, Mme Elaine Zakaïb, de cet appui de la Municipalité de Saint-Amable à l'implantation d'un pôle logistique de transport à proximité des futures installations du Port de Montréal à Contrecœur.

Adoptée

08-01-14

Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités – Demande de mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales – Appui de la Municipalité.

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités, en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT que ladite entente était dotée d'une enveloppe atteignant 472 millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre 100% en 2013;

CONSIDÉRANT que ladite entente est arrivée à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté, en octobre dernier, des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT que les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

CONSIDÉRANT les demandes de mesures transitoires de la MRC de Marguerite-D'Youville et la résolution numéro 2013-12-324 en ce sens, adoptée lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER les demandes de mesures transitoires de la MRC de Marguerite D'Youville en lien avec l'échéance, à la fin décembre 2013, de l'entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités de 2007-2013;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires, afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales des changements par lui présentés en octobre dernier;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, au ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau ainsi qu'au député de la circonscription de Verchères, M. Stéphane Bergeron.

Adoptée

GREFFE

09-01-14

Avis de motion – Règlement numéro 724-00-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le règlement 676-11.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Pierre Vermette,

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 724-00-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le règlement 676-11.

Adoptée

10-01-14

Avis de motion – Règlement numéro 688-01-2014 modifiant le règlement 688-00-2012 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité de Saint-Amable.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 688-01-2014 modifiant le règlement 688-00-2012 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité de Saint-Amable.

Adoptée

11-01-14

Présentation pour adoption – Projet de règlement numéro 724-00-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le règlement 676-11.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné préalablement lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 724-00-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le règlement 676-11.

D'ORDONNER que soit donné l'avis public prévu par *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) en vue de l'adoption du règlement final.

Adoptée

12-01-14

Adoption – Règlement numéro 723-00-2013 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2014.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement numéro 723-00-2013 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2014.

Adoptée

SERVICE INCENDIE

S/O

SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

S/O

SERVICES DES LOISIRS SPORTIFS

13-01-14

Demande d'aide financière – Modules d'exercices pour aînés et aménagements afférents – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) – Autorisation.

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), les municipalités engagées dans une démarche de reconnaissance MADA peuvent présentement déposer une demande d'aide financière pour la réalisation de projets d'infrastructures ou d'aménagement urbain répondant aux besoins des personnes aînées;

CONSIDÉRANT les démarches engagées par la Municipalité de Saint-Amable afin d'obtenir cette reconnaissance MADA (Municipalité amie des aînés);

CONSIDÉRANT le projet proposé par le Service des loisirs sportifs et les Services techniques de la Municipalité, visant à doter le Parc Albini-Gemme, propriété de la Municipalité, de modules d'exercices pour aînés, incluant l'éclairage et les aménagements afférents;

CONSIDÉRANT que les coûts dudit projet sont évalués à environ 101 250,00 \$;

CONSIDÉRANT que le programme PIQM-MADA prévoit un financement pouvant atteindre jusqu'à 50% des coûts admissibles engagés par une Municipalité dans un projet admissible;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER ET D'AUTORISER le projet mis sur pied par le Service des loisirs sportifs et les Services techniques de la Municipalité de Saint-Amable afin de doter le Parc Albini-Gemme, propriété de la Municipalité, de modules d'exercices pour aînés, incluant l'éclairage et les aménagements afférents;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus dudit projet;

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs sportifs, Mme Stéphanie Lacoste, à préparer et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, toute demande d'aide financière et tout autre document, présent ou futur, jugé pertinent pour donner effet aux présentes.

Adoptée

SERVICES TECHNIQUES

S/O

TRÉSORERIE

14-01-14

Office Municipal d'Habitation (OMH) de St-Amable – Révision budgétaire 2013 (10 octobre 2013) – Acceptation et dépôt.

CONSIDÉRANT les documents Révision budgétaire 2013 et Rapport d'approbation - Budget 2013, datés du 10 et du 11 octobre 2013 et transmis à la Municipalité de Saint-Amable par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que par ces documents, il est demandé à la Municipalité d'accepter le budget 2013 de nouveau révisé de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de St-Amable;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la Trésorerie de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du budget 2013 de nouveau révisé de l'Office Municipal d'Habitation de St-Amable, le tout tel que figurant aux documents Révision budgétaire 2013 et Rapport d'approbation - Budget 2013, datés du 10 et du 11 octobre 2013 et annexés aux présentes.

Adoptée

15-01-14

Suite PG Solutions – Contrat relatif à l'entretien et au soutien des applications (CESA) pour l'année 2014 – Renouvellement – Autorisation de dépense.

CONSIDÉRANT le choix effectué en 2008 d'implanter la suite PG Solutions afin de pourvoir aux besoins informatiques des différents services de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les besoins en termes d'entretien et de soutien des applications;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service de la trésorerie et sa recommandation à l'effet de renouveler, pour 2014, le contrat relatif à l'entretien et au soutien des applications (CESA) de la suite PG Solutions avec l'entreprise PG Solutions Inc.;

CONSIDÉRANT les exceptions aux règles usuelles d'octroi pour ce type de contrat figurant à l'article 938 (6°) du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le renouvellement, pour l'année 2014, du contrat relatif à l'entretien et au soutien des applications (CESA) de la suite PG Solutions

implantée dans les différents services de la Municipalité de Saint-Amable avec l'entreprise PG Solutions Inc., pour un montant total de 47 409,95\$, taxes incluses;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout document pertinent pour donner effet aux présentes.

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à effectuer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout paiement donnant effet aux présentes.

Adoptée

URBANISME

16-01-14

Demande de dérogation mineure numéro 2013-017-DM – 813 rue Drapeau.

Les citoyens présents sont invités à se faire entendre par le conseil sur cette demande.

Aucun citoyen ne se manifeste.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant, lequel souhaite régulariser la localisation de la résidence unifamiliale (maison unimodulaire) dont la marge latérale gauche est de 2,0 m, alors que la marge latérale gauche minimale est de 3,0 m (marge latérale gauche insuffisante de 1,0 m), le tout tel que démontré au plan numéro de dossier 50863, produit par Denicourt arpenteurs-géomètres, en date du 31 octobre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la minute 425-28-13, le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable à la demande du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Amable accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro 2013-017-DM visant à régulariser la localisation de la résidence unifamiliale (maison unimodulaire) dont la marge latérale gauche est de 2,0 m, alors que la marge latérale gauche minimale est de 3,0 m (marge latérale gauche insuffisante de 1,0 m), le tout tel que démontré au plan numéro de dossier 50863, produit par Denicourt arpenteurs-géomètres, en date du 31 octobre 2013;

Le terrain porte le numéro de lot 610-85 au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, dans la zone A2-85.

Adoptée

17-01-14

Demande de dérogation mineure numéro 2014-001-DM – 540 et 542 rue Dumas.

Les citoyens présents sont invités à se faire entendre par le conseil sur cette demande.

Aucun citoyen ne se manifeste.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant, lequel souhaite faire permettre la subdivision d'un lot construit dont la marge de recul arrière du bâtiment principal existant serait de 1,51 m, malgré une marge de recul arrière minimale de 7,5 m (empiètement de 5,99 m dans la marge de recul arrière), le tout tel qu'illustré au plan numéro 14109 produit par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, en date du 20 août 2012;

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'une marge de recul arrière erronée s'est retrouvée à la résolution du conseil numéro 312-12-12, datée du 4 décembre 2012, et que la présente permet de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la minute 426-01-14, le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Amable accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro 2014-001-DM visant à faire permettre la subdivision d'un lot construit dont la marge de recul arrière du bâtiment principal existant serait de 1,51 m, malgré une marge de recul arrière minimale de 7,5 m (empiètement de 5,99 m dans la marge de recul arrière), le tout tel qu'illustré au plan numéro 14109 produit par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, en date du 20 août 2012;

Le terrain porte le numéro de lot 194-45 au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, dans la zone H-72.

Adoptée

18-01-14

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Dossier numéro 2014-001-AG – Aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture – Lots 222-4 et 222-5, paroisse de Sainte-Julie (rue Anne) – Appui de la Municipalité.

CONSIDÉRANT que la compagnie 2171-7087 Québec inc. présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour une aliénation et une utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 222-4 et 222-5 cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie d'une superficie cumulée d'environ 2 078,0 m² situé sur la rue Anne;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé en zone agricole et que dans un tel cas, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* exige que l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture fassent l'objet d'une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 11 octobre 2013, du règlement numéro 705-01-2013 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 705-01-2013 vise à permettre,

sous certaines conditions, la construction de résidences unifamiliales dans la zone A1-108;

CONSIDÉRANT que l'emplacement des deux terrains visés par la demande satisfait aux critères établis audit règlement et sont situés dans la zone A1-108;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune autre disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la minute 426-02-14, le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER ET D'APPUYER la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la compagnie 2171-7087 Québec inc. pour une aliénation et une utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 222-4 et 222-5 cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie d'une superficie cumulée d'environ 2 078,0 m² situé sur la rue Anne.

Adoptée

Courrier reçu:

a) Société d'habitation du Québec :

- Lettre de sensibilisation au respect des budgets pour l'année financière 2013, datée du 16 octobre 2013.
- Lettre d'approbation des états financiers 2012 de nouveau modifiés et rapport afférent, datés du 16 octobre 2013.
- Lettres d'approbation du budget 2014 et rapport à être approuvé par L'Office municipal d'habitation (OMH), datés du 1^{er} et du 12 novembre 2013.

b) Conseil intermunicipal de transport (CIT) de Sorel-Varenes :

- Lettre de transmission d'une copie signée et approuvée de l'Entente modifiant l'entente intermunicipale de constitution du CIT Sorel-Varenes de 2012, datée du 3 décembre 2013.

c) Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) :

- Transmission du document Perspective Grand Montréal - Décembre 2013.
- Transmission du document Prévisions budgétaires 2014.

d) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :

- Procès-verbal de la séance tenue le 14 novembre 2013.

- Procès-verbal de la séance tenue le 27 novembre 2013.
- Énoncé budgétaire et résolutions relatives au budget 2014 de la MRC, avec lettre afférente datée du 28 novembre 2013.

f) Chevaliers de Colomb de Saint-Amable :

- Lettre de remerciement suite à l'événement Rafle de dindes.

VARIA

S/O.

Période de question des citoyens

Un citoyen résidant de la rue Rémi s'adresse au conseil au sujet de travaux d'égouts pluviaux réalisés par la Municipalité sur les rues Rémi, Dalpé et Quévillon vers 2008-2009 environ. À l'époque, il a demandé si ceux-ci seraient continués jusque chez lui. Des préposés de la Municipalité lui auraient indiqué que oui, mais tel n'a pas été le cas. Il souligne avoir fait refaire son drain français récemment et la pompe part continuellement. Les travaux d'égouts pluviaux en question se feront-ils un jour?

Le conseil et la directrice générale demandent au citoyen de laisser ses coordonnées afin qu'un suivi puisse lui être donné.

Un citoyen résidant de la rue Rémi s'adresse au conseil concernant des problèmes de bruit et de poussière causés par une entreprise à proximité. Il explique s'être adressé au conseil il y a deux mois, ne pas avoir à ce jour vu d'amélioration et il s'impatiente. Il continue, explique-t-il, d'être dérangé par le bruit de camions dès 5 heures le matin et quelquefois jusqu'à minuit le soir.

Il demande à ce que la réglementation de la municipalité en la matière soit appliquée. Il dit être insatisfait des réponses reçues, expliquant notamment qu'une préposée aurait affirmé que la compagnie en question paie beaucoup de taxes et qu'il fallait être compréhensif.

Le conseil demandera qu'un suivi soit effectué par les services municipaux concernés.

19-01-14

Levée de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 20 h 22.

Adoptée

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.